



VENDÉMIAN  
34230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 janvier 2024 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : Chantal BURGUIERE, David CABLAT, Lionel CAUSSE, Stéphan COSTE, Katia EUSTAQUIO, Christine FERNANDEZ-FAUCILHON, Lionel LASSERRE, Guilhem NOUGARET, Valérie PRONGUÉ, Jean-Paul PROSPERI, Géraldine THOMÉ.

Étaient représentés : Gérard ESCRIG par Katia EUSTAQUIO, Gaëlle JORAND par David CABLAT, Paul MONTEL par Christine FERNANDEZ-FAUCILHON.

Était absent excusé : Marjorie RABASTENS

A été nommé secrétaire : Géraldine THOMÉ

**Objet : Demande de subvention Pôle Multiservices – Bibliothèque**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction du pôle multi-activités dans lequel on trouvera la bibliothèque et la salle des jeunes du MDJ, une réflexion a été engagée afin de répertorier les besoins pour aménager ces locaux pour remplacer le mobilier actuel vieux de 20 ans et le matériel informatique datant de plus de 10 ans.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter plusieurs partenaires financiers dans le cadre d'une demande d'aide financière à l'investissement pour les postes mobiliers et informatique :

- La Communauté des Communes Vallée de l'Hérault (CCVH) à hauteur de 50 % HT avec un plafond de 15 327 € avec une participation qui ne peut en aucun cas dépasser la part de financement communale.
- Le Conseil Départemental de l'Hérault (CD 34) à hauteur de 40% HT avec un plafond de 25 000 € pour le mobilier et à hauteur de 50 % HT avec un plafond de 25 000 % pour l'informatique.

Le coût prévisionnel des dépenses d'investissement pour l'acquisition de mobilier est estimé à 34 528.11 € HT et pour l'informatique à 816.50 € avec le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
Acquisition	Mobilier	Informatique
CD 34	13811.24 € (40%)	408.25 (50%)
CCVH	10 358.43 € (30%)	-
Commune	10 358.43 € (30%)	408.25 (50%)

Où il est exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention la plus large possible auprès de la CAF pour les acquisitions et selon les modalités figurant ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, séance 24 janvier 2024.

Le Maire,

David CABLAT.

